

Saint-Laurent reconnaît les bénévoles

À l'occasion de la Soirée de reconnaissance des bénévoles, tenue le 27 octobre dernier au Centre des loisirs, les membres du conseil ont souligné les réalisations des organismes et des comités qui œuvrent à Saint-Laurent.

Le maire de Saint-Laurent, **Alan DeSousa**, a tout particulièrement salué la contribution des bénévoles à la qualité de vie des résidents : « Notre communauté a la chance de pouvoir compter sur des centaines de bénévoles dévoués

et engagés, qui investissent temps et énergie dans des projets reliés aux sports et aux loisirs. Ces femmes et ces hommes de cœur contribuent à faire de Saint-Laurent un milieu où il fait bon vivre. »

Depuis 54 ans, Saint-Laurent reconnaît l'apport des bénévoles en organisant un événement qui marie plaisir et reconnaissance. La soirée du 27 octobre a ainsi débuté par un souper pour laisser place à de la danse, au grand plaisir des 300 invités présents.



Les membres du conseil de Saint-Laurent, soit le maire de Saint-Laurent, **Alan DeSousa**, le conseiller de la Ville pour le district de Côte-de-Liesse, **Francesco Miele**, le conseiller de la Ville

pour le district de Norman-McLaren, **Aref Salem**, le conseiller d'arrondissement pour le district de Côte-de-Liesse, **Maurice Cohen**, et la conseillère d'arrondissement pour le district de Norman-

McLaren, **Michèle D. Biron**, en compagnie de représentants de divers organismes et de comités bénévoles de Saint-Laurent.

Sommaire

Mot du maire.....	2
Calendrier.....	2
Les collectes de A à Z – 2013.....	3
Saint-Laurent se souvient.....	4
Les monstres en folie à la Féerie!.....	4
Un Bazar d'hiver qui réchauffe aussi les cœurs.....	4
Collecte des sapins.....	5
Inscriptions au programme Un enfant, un arbre.....	5
Biodiversité laurentienne.....	5
Harmonisation de la réglementation sur le contrôle des animaux.....	6
L'inspecteur : Un regard bienveillant sur la ville.....	6
Horaire des édifices publics pendant les Fêtes.....	7
Concours « Biodiversité ».....	7
Déneigement.....	8

☎ 3-1-1

ville.montreal.qc.ca/saint-laurent

ville.montreal.qc.ca/saint-laurent/cyberbulletin

Lumières sur Chameran

Environ 450 résidents du quartier Chameran ont pris part le samedi 17 novembre à l'événement Lumières sur Chameran organisé à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance.

Réunis à l'école Henri-Beaulieu, les participants ont reçu des lanternes, des bâtons lumineux et des couronnes illuminées pour ensuite défiler dans les rues de Chameran jusqu'au

parc Painter. Sur place, une artiste de feu a réchauffé l'atmosphère avec sa prestation intitulée Illuzao. Les personnes présentes ont également pu assister à un spectacle

SUITE PAGE 7



Le maire de Saint-Laurent, **Alan DeSousa**, et le conseiller de la Ville pour le district de Norman-McLaren, **Aref Salem**, entourés des participants à l'événement.



Mot du Maire

Chers concitoyens et concitoyennes de Saint-Laurent,

Il est difficile de croire que nous terminons déjà l'année 2012. Pourtant, la magie des Fêtes et les flocons qui sont au rendez-vous le prouvent de belle façon. Nous avons d'ailleurs choisi de consacrer notre page centrale au **déneigement** puisque votre collaboration sera particulièrement appréciée au cours des prochains mois lorsque se dérouleront les inévitables opérations de chargement de la neige.

Pour bien clore l'année, nous avons fait en première page une place de choix aux **bénévoles** qui ont été honorés en octobre dernier ainsi qu'aux participants de la deuxième marche **Lumières sur Chameran**, tenue en novembre. Le conseil de Saint-Laurent se fait toujours un devoir de souligner la contribution des bénévoles à la qualité de vie de la communauté. C'est un mérite que nous reconnaissons également aux Laurentiens et aux Laurentiennes qui n'hésitent pas à braver une température frisquette pour participer à un événement portant sur l'importance de respecter les droits des enfants. Bravos à tous ceux qui y étaient!

Il y a aussi deux textes sur lesquels je souhaite attirer votre attention en page 6. Le premier est celui sur **le travail de l'inspecteur**. Comme en témoignent les deux cas pré-

sentés, l'intervention de l'inspecteur peut parfois faire une différence importante et arriver à un moment très opportun. La mission de celui-ci est ainsi très pertinente et il ne faut hésiter à faire appel à ses services. Le deuxième texte porte sur **l'harmonisation de la réglementation sur le contrôle des animaux**. Cette exercice d'intégration de la gestion animale sera profitable autant pour nos amis à quatre pattes qu'à leurs propriétaires. La nouvelle réglementation apporte des changements assez significatifs. Par exemple, plusieurs nouveaux permis spéciaux sont désormais disponibles. Si vous avez un ou plusieurs animaux à la maison, il sera donc important d'en prendre connaissance.

En plus du calendrier des activités à venir en janvier et en février, de même que de l'horaire des édifices publics pendant les Fêtes, vous trouverez à la page 3 un calendrier très détaillé sur nos **différentes collectes en 2013**. Je vous invite à le conserver puisqu'il vous sera certainement utile à un moment ou à un autre.

Mes collègues du conseil se joignent à moi pour vous offrir nos meilleurs vœux de santé et de prospérité à l'occasion des Fêtes et de la nouvelle année!

Alan DeSousa, FCA

Conseil de Saint-Laurent

Alan DeSousa, FCA
Maire de Saint-Laurent



Francesco Miele
Conseiller de la Ville,
district de
Côte-de-Liesse



Aref Salem
Conseiller de la Ville
et conseiller associé,
district de
Norman-McLaren



Maurice Cohen
Conseiller
d'arrondissement,
district de
Côte-de-Liesse



Michèle D. Biron
Conseillère
d'arrondissement,
district de
Norman-McLaren

Paul Lanctôt

Adjoint du directeur d'arrondissement et
chef de la Division des communications
et des relations avec les citoyens

MAIRIE DE SAINT-LAURENT

777, boulevard Marcel-Laurin
Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7

Téléphone: 311

Le Bulletin de Saint-Laurent est publié gratuite-
ment par l'arrondissement de Saint-Laurent.

Tout texte publié dans le Bulletin de Saint-
Laurent peut être reproduit avec mention de
la source.

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 1917-2567

Tirage: 46 000 copies

Papier recyclé et recyclable

CALENDRIER

Voici au moment d'aller sous presse les dates importantes inscrites au calendrier. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces activités, contactez le Bureau du citoyen au 311. (Important : certains événements ou dates peuvent changer sans préavis.)

JANVIER

Jusqu'au 15 janvier
Exposition – 16 affichistes
montréalais célèbrent
Publicité sauvage

Centre des loisirs, 8 h 30 à 21 h

8 janvier
Séance publique du
conseil de Saint-Laurent

Salle du conseil, 19 h 30

16 janvier
Séance du Comité
consultatif d'urbanisme

Salle du conseil, 19 h 30

25 janvier
Rendez-vous du vendredi –
Mathieu Bellemare

Centre des loisirs, 19 h 30, GRATUIT

26 janvier au 10 février
Exposition – Participants aux
ateliers de peinture à l'huile

Centre des loisirs, 8 h 30 à 21 h



30 janvier
Danse – Louise Bédard Danse

Salle Émile-Legault, 19 h 30,
GRATUIT

31 janvier
Grands explorateurs –
Costa Rica

Salle Émile-Legault, 19 h 30

FÉVRIER

5 février
Séance publique du
conseil de Saint-Laurent

Salle du conseil, 19 h 30

5 février
Théâtre – Yellow Moon –
La ballade de Leila et Lee

Salle Émile-Legault, 19 h 30

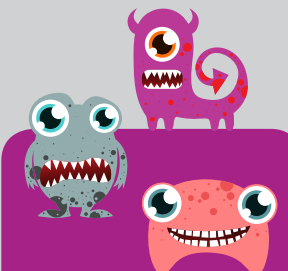
6 février
Séance du Comité
consultatif d'urbanisme

Salle du conseil, 19 h 30



10 février
Concert endimanché –
Charles Prévost (Linton)

Centre des loisirs, 14 h, GRATUIT



10 février
Féerie d'hiver –
Les monstres
en folie!
(voir page 4)

Parc Cousineau, 13 h à 17 h,
GRATUIT

15 février
Rendez-vous du vendredi –
Lorraine Klaasen

Centre des loisirs, 19 h 30, GRATUIT

16 février au 3 mars
Exposition – Participants
aux ateliers d'aquarelle

Centre des loisirs, 8 h 30 à 21 h

**Sorties ornithologiques
au boisé du parc
Marcel-Laurin**

12 janvier et 17 mars,
de 9 h à 12 h, GRATUIT

Inscription :
Éco-quartier 514 744-8333



MIDI-CAUSERIES

Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent
12 h, GRATUIT

[www.facebook.com/
biblio.vieux.saint.laurent](http://www.facebook.com/biblio.vieux.saint.laurent)

23 janvier – Mes pieds, ma
santé et mon podiatre

30 janvier – How to get up
when feeling down

6 février – Succession et
testament

13 février – La sécurité sur
Internet

20 février – Métro en art

ABONNEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI
ville.montreal.qc.ca/saint-laurent/cyberbulletin

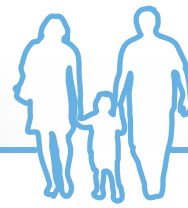




Les collectes de A à Z – 2013

Vous **croyez** à la préservation de l'environnement et vous **agissez** selon les principes du développement durable? Alors, pour vous aider au quotidien, voici un outil très pratique, à afficher sur un babillard ou sur le réfrigérateur. Vous saurez ainsi, en un clin d'œil, comment procéder pour la collecte des principaux types de produits et d'équipements à Saint-Laurent. Pour plus de précisions : ville.montreal.qc.ca/saint-laurent

TYPES DE COLLECTES	CONTENANTS ACCEPTÉS	PÉRIODES DE L'ANNÉE	HORAIRES DE COLLECTE
Appareils ménagers Autres que réfrigérateurs et congélateurs		Toute l'année	PREMIER JOUR DE COLLECTE DES DÉCHETS DU MOIS : Secteur 1 (jaune) vendredi Secteur 3 (orange) lundi Secteur 2 (vert) mardi Secteur 4 (bleu) jeudi
Arbres de Noël		Du 7 au 25 janvier 2013	COLLECTE UNE FOIS PAR SEMAINE : Secteur 1 (jaune) mardi Secteur 3 (orange) jeudi Secteur 2 (vert) vendredi Secteur 4 (bleu) lundi
Branches d'arbre De toutes espèces	À rassembler en paquets et à déposer en bordure du trottoir	Dates à communiquer	Composer le 311 pour plus d'information
Cédéroms et DVD Incluant les boîtiers		Toute l'année	À déposer aux endroits suivants : mairie, Ateliers municipaux, aréna Raymond-Bourque, Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent, Centre des loisirs, Éco-quartier de Saint-Laurent
Climatiseurs		Toute l'année	Composer le 311 pour les faire ramasser
Déchets domestiques	Bacs roulants noirs, fournis par l'arrondissement	Toute l'année	COLLECTE UNE FOIS PAR SEMAINE : Secteur 1 (jaune) vendredi Secteur 3 (orange) lundi Secteur 2 (vert) mardi Secteur 4 (bleu) jeudi
Feuilles mortes	Sacs de papier, boîtes de carton ou contenants réutilisables Sacs de plastique interdits	Du 28 octobre au 22 novembre 2013	COLLECTE UNE FOIS PAR SEMAINE : Secteur 1 (jaune) mardi Secteur 3 (orange) jeudi Secteur 2 (vert) vendredi Secteur 4 (bleu) lundi
Métal et aluminium Boîtes de conserve, couvercles, bouchons, canettes, etc.	Bacs roulants verts, fournis par l'arrondissement	Toute l'année	COLLECTE UNE FOIS PAR SEMAINE : Secteur 1 (jaune) mardi Secteur 3 (orange) jeudi Secteur 2 (vert) vendredi Secteur 4 (bleu) lundi
Meubles et matelas		Toute l'année	PREMIER JOUR DE COLLECTE DES DÉCHETS DU MOIS : Secteur 1 (jaune) vendredi Secteur 3 (orange) lundi Secteur 2 (vert) mardi Secteur 4 (bleu) jeudi
Papier et carton	Bacs roulants verts, fournis par l'arrondissement	Toute l'année	COLLECTE UNE FOIS PAR SEMAINE : Secteur 1 (jaune) mardi Secteur 3 (orange) jeudi Secteur 2 (vert) vendredi Secteur 4 (bleu) lundi
Piles Non rechargeables		Toute l'année	À déposer aux endroits suivants : mairie, Ateliers municipaux, aréna Raymond-Bourque, Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent, Centre des loisirs, Éco-quartier de Saint-Laurent
Piles Rechargeables		Toute l'année	À déposer aux endroits suivants : mairie, Ateliers municipaux, aréna Raymond-Bourque, Centre des loisirs, Éco-quartier de Saint-Laurent
Plastiques Bouteilles, contenants, couvercles, bouchons, sacs, etc.	Bacs roulants verts, fournis par l'arrondissement	Toute l'année	COLLECTE UNE FOIS PAR SEMAINE : Secteur 1 (jaune) mardi Secteur 3 (orange) jeudi Secteur 2 (vert) vendredi Secteur 4 (bleu) lundi
Réfrigérateurs et congélateurs De plus de dix ans et en état de marche		Toute l'année	Se prévaloir du programme Recyc-Frigo d'Hydro-Québec
Autres		Toute l'année	Composer le 311 pour les faire ramasser
Résidus domestiques dangereux (RDD) Peinture, solvants, piles, huile à moteur, batteries d'auto, pesticides, aérosols, produits de nettoyage, tubes fluorescents, ampoules fluocompactes, propane, pneus (sans les jantes)		Toute l'année	À apporter dans un écocentre
		Collecte spéciale, deux fois par année (printemps et automne)	À apporter aux Ateliers municipaux, lors d'une collecte spéciale
Résidus verts Résidus d'entretien paysager, matières horticoles, résidus du potager ou de gazon coupé	Sacs de papier, boîtes de carton ou contenants réutilisables Sacs de plastique interdits	De la première semaine d'avril à la dernière semaine d'octobre	COLLECTE UNE FOIS PAR SEMAINE : Secteur 1 (jaune) mardi Secteur 3 (orange) jeudi Secteur 2 (vert) vendredi Secteur 4 (bleu) lundi
Téléphones cellulaires Incluant piles et chargeurs		Toute l'année	À déposer aux endroits suivants : mairie, Ateliers municipaux, aréna Raymond-Bourque, Centre des loisirs, Éco-quartier de Saint-Laurent
Verre Bouteilles, pots, etc.	Bacs roulants verts, fournis par l'arrondissement	Toute l'année	COLLECTE UNE FOIS PAR SEMAINE : Secteur 1 (jaune) mardi Secteur 3 (orange) jeudi Secteur 2 (vert) vendredi Secteur 4 (bleu) lundi



Saint-Laurent se souvient

Le 14 décembre 1962, deux policiers de l'ancienne Ville de Saint-Laurent, les agents **Denis Brabant** et **Claude Marineau**, perdaient la vie lors de leur intervention durant un vol à main armée survenu dans une banque du chemin de la Côte-de-Liesse.

Cette année marque le 50^e anniversaire de cet événement tragique. Depuis, la communauté n'a jamais oublié leur courage et une rue à Saint-Laurent leur a été dédiée, soit la **rue Brabant-Marineau**. Le conseil de Saint-Laurent offre sa sympathie aux membres de leur famille ainsi qu'à ceux et celles qui les ont côtoyés et qui souffrent encore de leur absence.



Denis Brabant



Claude Marineau

Un Bazar d'hiver qui réchauffe aussi les cœurs

La troisième édition du Bazar d'hiver a eu lieu le samedi 3 novembre au Centre des loisirs. Le temps froid approchant à grands pas, 133 familles ont pu s'y procurer des vêtements chauds à prix modique. Cette activité a été rendue possible par la mobilisation de plus de 25 organismes et partenaires de l'arrondissement, dont le Centre communautaire Bon courage de Place Benoit, le Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes, le Centre l'Unité, le Centre scolaire communautaire Parkdale, la Corporation culturelle latino-

américaine de l'amitié, le Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent et le CSSS de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent.

Le comité organisateur, dont on reconnaît plusieurs membres sur la photo, remercie aussi les élèves de l'école secondaire Mont-Royal, les membres du Centre d'action bénévole de Saint-Laurent ainsi que les intervenants et les membres de la direction des 14 organisations qui ont accompagné les familles et veillé au bon déroulement de cette journée.



Les monstres en folie à la Féerie!

DIMANCHE
10
FÉVRIER



La Féerie d'hiver accueillera les familles laurentiennes sous la thématique « Les monstres en folie » le **dimanche 10 février prochain, de 13 h à 17 h, dans le parc Cousineau**, à l'angle de l'avenue O'Brien et de la rue Poirier.

Pour sa 20^e édition, cet événement annuel proposera gratuitement une foule d'activités en lien avec son thème ainsi que du patinage libre, des jeux et des amuseurs.



Collecte des sapins

Une collecte des sapins de Noël est offerte au mois de janvier. Elle se déroulera du **lundi 7 au vendredi 25 janvier** selon l'horaire de la collecte des matières recyclables.

En vue de la collecte, les sapins devront être dépouillés de toute décoration et placés en bordure de rue. Rappelons que les sapins ne sont pas acceptés dans la collecte des résidus encombrants valorisables.



INSCRIPTIONS AU PROGRAMME *Un enfant, un arbre*

Les familles laurentiennes qui ont accueilli un nouvel enfant pendant l'année 2012 peuvent dès maintenant inscrire celui-ci à la troisième édition du programme **Un enfant, un arbre** auprès du Bureau du citoyen.

Pendant la prochaine Semaine québécoise des familles, en mai, l'arrondissement plantera au cours d'une cérémonie un arbre public pour chaque enfant inscrit.



BIODIVERSITÉ LAURENTIENNE



La biodiversité désigne l'ensemble des espèces et des écosystèmes présents sur un territoire donné. À Saint-Laurent, elle se manifeste dans les nombreux parcs et espaces verts publics du territoire, mais aussi dans les aménagements paysagers résidentiels. Il est possible d'y remarquer une flore riche, un patrimoine arboricole varié ainsi qu'une faune urbaine très diversifiée.

En posant quelques gestes simples, les résidents peuvent contribuer à l'enrichissement de cette biodiversité et ainsi observer différentes espèces selon la période de l'année.

Saviez-vous que?

Le début de l'hiver est le meilleur moment pour installer une mangeoire et observer plusieurs espèces d'oiseaux, comme le cardinal rouge, le chardonneret jaune ou le pic mineur.

Pour en savoir plus sur les actions à prendre pour protéger et favoriser la biodiversité à Saint-Laurent, visitez le ville.montreal.qc.ca/saint-laurent/biodiversite.



Harmonisation de la réglementation sur le contrôle des animaux

En décembre, Saint-Laurent a adopté le règlement RCA12-08-11 visant à mettre en place une vision intégrée de la gestion animalière à Montréal. Cette réorganisation à l'échelle montréalaise assurera une meilleure intégration des activités de contrôle animalier, des soins vétérinaires et des soins de bien-être animal.

Fort de bonnes pratiques déjà en place, Saint-Laurent annonce donc des changements à sa réglementation et de nouvelles mesures qui s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2013.

Changements

Il est interdit de garder plus de **quatre animaux**, toutes espèces permises confondues.

Tout animal qui tente de mordre ou d'attaquer, qui mord ou attaque, qui commet un geste susceptible de porter atteinte à la sécurité d'une personne ou d'un animal et qui a été déclaré **dangereux** par l'expert de l'arrondissement sera considéré comme tel par l'arrondissement.

Les règles concernant un chien qui a mordu une personne ou, en mordant, a entraîné une laceration de la peau à un autre animal sont resserrées. Dorénavant, le chien devra être muselé et évalué par un expert de l'arrondissement, ceci pouvant entraîner l'obligation de se soumettre à des **conditions particulières** qui encadrent la garde d'un chien dangereux ou encore un ordre d'euthanasie.

Nouveauté : permis spéciaux

La réglementation prévoit qu'il est interdit de garder dans une unité d'habitation plus de deux chiens. Toutefois, il est dorénavant possible pour un citoyen de garder trois chiens, moyennant l'obtention d'un permis spécial, complémentaire à l'obtention du permis régulier.

Il devient également interdit d'abandonner un animal autrement qu'en l'amenant dans un refuge ou en le confiant à un nouveau gardien.

De plus, les personnes dont le travail consiste à promener plus de deux chiens devront obtenir un permis spécial de promeneur.

Renseignements :
ville.montreal.qc.ca/saint-laurent



On prend soin de nos animaux

Renouvellement des permis pour chats et chiens

Le gardien d'un chien ou d'un chat doit se procurer un permis en échange duquel il recevra un médaillon que son animal devra porter en tout temps. Valable du 1^{er} janvier au 31 décembre, le permis est disponible au Bureau du citoyen, moyennant certains frais.

Permis pour chat*

Chat stérilisé : 5 \$
Chat non stérilisé : 15 \$
Chat adopté en refuge (pour la première année) : Gratuit

Permis pour chien*

Chien stérilisé : 20 \$
Chien non stérilisé : 45 \$
Chien d'assistance pour personne ayant un handicap : Gratuit
Chien adopté en refuge (pour la première année) : Gratuit

Permis spécial pour chien**

Permis spécial de garde pour trois chiens : 50 \$
Permis spécial de promeneur : 100 \$



Le coût du permis sera réduit de 5 \$ si l'animal possède une micropuce.
Des frais de 5 \$ seront facturés pour remplacer un médaillon détruit ou perdu.

*Des frais supplémentaires de 10 \$ s'ajouteront aux renouvellements de permis après le 15 février.
**Le coût du permis spécial est additionnel à celui du permis régulier.

L'inspecteur : Un regard bienveillant sur la ville

Voici le deuxième volet d'une série sur le rôle des inspecteurs en milieu municipal

L'INSPECTEUR EN SALUBRITÉ : UNE INTERVENTION QUI ARRIVE À POINT

L'équipe d'inspecteurs en salubrité de l'arrondissement effectue entre 900 et 1000 inspections par année. Parallèlement, sur les quelque 200 avis de non-conformité émis, moins de 10 se terminent en constats d'infraction, ce qui signifie que les mécanismes de suivi sont des plus efficaces.

Sur le terrain

En plus de voir à l'application des règlements municipaux encadrant la lutte aux infestations et d'intervenir auprès des propriétaires et des gestionnaires

immobiliers pour leur expliquer les exigences réglementaires en matière de salubrité et d'entretien des immeubles, l'inspecteur en salubrité est parfois confronté à des drames humains. Cependant, dans la plupart des cas, son intervention arrive à point. Quelques cas rapportés ces dernières années en témoignent.

✓ Comme plusieurs grandes villes nord-américaines, Montréal n'échappe pas à la prolifération des punaises de lit. Un propriétaire diligent faisait régulièrement l'extermination de cette nuisance dans son immeuble, sauf dans un logement gravement infesté où l'occupant était très récalcitrant. Dans ce cas précis, l'intervention concertée de l'inspecteur en salubrité et des services sociaux a pu procurer à cet homme, qui était aux prises avec de graves problèmes de santé, les soins qu'il requérait et permettre au propriétaire de procéder à des travaux majeurs de restauration du logement, qui était devenu insalubre.



✓ Un propriétaire occupant se plaignait à l'arrondissement de fortes odeurs provenant du logement qu'il louait dans son immeuble à une femme vivant seule. Rendu sur les lieux, l'inspecteur en salubrité a constaté que le logement était malpropre et encombré de détritus. Face à cette situation, celui-ci a demandé le soutien de l'agente de développement social de l'arrondissement pour rencontrer l'occupante des lieux. Grâce à une intervention tout en douceur et au dialogue, la locataire a fini par reconnaître que la situation n'était pas normale. Celle-ci a promis de faire le ménage. L'inspecteur et l'agente de développement

social ont alors convenu de revenir sur les lieux 10 jours plus tard afin de réévaluer la situation.

Lors de cette visite, l'inspecteur et l'intervenante ont constaté que la dame avait tenu parole, contrairement à la majorité des cas, et qu'elle avait fait le nécessaire pour remettre le logement en ordre. Celle-ci a même avoué que leur visite l'avait aidée à se mobiliser pour reprendre sa vie en main.

Pour consulter les règlements municipaux, visitez le site :
ville.montreal.qc.ca/reglements



Horaire des édifices publics pendant les Fêtes

		Bureau du citoyen	Aréna Raymond-Bourque	Centre des loisirs*	Cour municipale	Bibliothèque
Vendredi	21 décembre	8 h 30 à 16 h 30	7 h à 1 h	8 h à 23 h	8 h 30 à 16 h 30	10 h à 18 h
Samedi	22 décembre	Fermé	7 h à 1 h	8 h à 23 h	8 h 30 à 16 h 30	10 h à 19 h
Dimanche	23 décembre	Fermé	7 h à 1 h	8 h à 23 h	8 h 30 à 16 h 30	10 h à 19 h
Lundi	24 décembre	Fermé	Fermé	8 h à 23 h	Fermée	Fermée
Mardi	25 décembre	Fermé	Fermé	8 h à 23 h	Fermée	Fermée
Mercredi	26 décembre	Fermé	13 h à 1 h	8 h à 23 h	Fermée	Fermée
Jeudi	27 décembre	8 h 30 à 16 h 30	7 h à 1 h	8 h à 23 h	8 h 30 à 16 h 30	10 h à 20 h
Vendredi	28 décembre	8 h 30 à 16 h 30	7 h à 1 h	8 h à 23 h	8 h 30 à 16 h 30	10 h à 18 h
Samedi	29 décembre	Fermé	7 h à 1 h	8 h à 23 h	Fermée	10 h à 19 h
Dimanche	30 décembre	Fermé	7 h à 1 h	8 h à 23 h	Fermée	10 h à 19 h
Lundi	31 décembre	Fermé	Fermé	8 h à 23 h	Fermée	Fermée
Mardi	1^{er} janvier	Fermé	Fermé	8 h à 23 h	Fermée	Fermée
Mercredi	2 janvier	Fermé	13 h à 1 h	8 h à 23 h	Fermée	Fermée
Jeudi	3 janvier	8 h 30 à 16 h 30	7 h à 1 h	8 h à 23 h	8 h 30 à 16 h 30	10 h à 20 h

Aucune collecte les mardis 25 décembre et 1^{er} janvier.

Secteur vert (2) : La collecte des déchets est reportée aux jeudis 27 décembre et 3 janvier et la collecte des résidus encombrants valorisables est reportée au jeudi 3 janvier.

Secteur jaune (1) : La collecte des matières recyclables est reportée aux jeudis 27 décembre et 3 janvier.

La Patrouille de sécurité urbaine sera en service. Toute requête concernant les services municipaux pourra être adressée au **Réseau Accès Montréal 311**.

* Les bureaux administratifs seront fermés du 21 décembre 2012 au 2 janvier 2013 inclusivement.

SUITE DE LA PAGE 1
LUMIÈRES SUR CHAMERAN



d'ombres et de lumières mis en scène par les jeunes des Samedis ensoleillés et à une démonstration de danse par la troupe Legz.

Profitant de cet événement thématique, des parents du quartier se sont mobilisés pour prendre la parole et expliquer aux enfants l'importance de leurs droits. Chaque enfant présent a d'ailleurs reçu un diplôme où sont inscrits ses droits.

« Lumières sur Chameran est un événement grandiose et rassembleur. Cela me fait chaud au cœur de voir autant de citoyens prêts à braver le froid de

l'automne pour profiter de cette fête, mais aussi pour réfléchir à la place qu'occupent les enfants dans notre communauté. Bravo aux organisateurs et merci à tous les participants », a déclaré le maire de Saint-Laurent, **Alan DeSousa**.

Rappelons que l'arrondissement a reçu en octobre 2011 l'accréditation Municipalité amie des enfants grâce à son engagement à respecter les droits de l'enfant en intégrant ses opinions et ses besoins dans les décisions, les politiques, les programmes et les priorités de Saint-Laurent.

Concours « Biodiversité »

Répondez à la question inscrite sur le coupon de participation et courez la chance de **gagner une mangeoire à l'épreuve des écureuils pour oiseaux de petite taille**.

Retournez votre coupon par la poste ou en personne à l'adresse suivante :

Concours « Biodiversité »
Mairie de Saint-Laurent
777, boulevard Marcel-Laurin
Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7

Les coupons pour le concours « Biodiversité » devront être reçus au plus tard le **jeudi 24 janvier 2013**. Le prix n'est pas monnayable. Chaque participation donne une chance de gagner lors du tirage qui sera effectué le vendredi 25 janvier 2013. La personne gagnante sera contactée par l'arrondissement et son nom

sera publié dans le prochain Bulletin de Saint-Laurent.

Pour obtenir de plus amples renseignements, contactez le Bureau du citoyen au 311.

Les employés de l'arrondissement de Saint-Laurent ne sont pas admissibles au concours.

Félicitations à M^{me} Louise Gauthier, qui a remporté le concours d'octobre. La réponse était « Journée En ville sans ma voiture ».

Merci à tous les participants.



Coupon de participation au concours « Biodiversité »

Nom _____

Adresse _____

Code postal _____

Téléphone _____

Pour recevoir le Cyberbulletin, inscrivez votre courriel _____

QUESTION : Quel geste peut-on poser au début de l'hiver pour favoriser la biodiversité à Saint-Laurent?

Libérons la rue

Renseignements : 311

 MTL_Circulation

Montréal 

Le déneigement à Saint-Laurent, c'est...

...une équipe prête

Pendant toute la saison froide, l'équipe de la voirie de Saint-Laurent veille à déneiger les 380 km de rues du territoire efficacement et rapidement. En plus de l'équipe de jour, qui comprend de 30 à 55 employés selon les besoins, différents quarts de travail formés d'une dizaine d'employés sont toujours sur un pied d'alerte pendant la nuit en semaine et durant toute la fin de semaine. Si une opération de déneigement est déclenchée, les employés de semaine peuvent également rejoindre ceux des autres quarts.

....de l'équipement performant

Pour mener à bien les six à huit opérations de chargement de neige que comprend un hiver normal, l'équipe de la voirie s'assure de détenir les équipements nécessaires. Ainsi, Saint-Laurent est le seul arrondissement montréalais à posséder deux chutes à neige mécanisées, lesquelles permettent d'éliminer la neige en la versant directement dans l'égout. Sans compter les véhicules en location, Saint-Laurent détient aussi une trentaine de saleuses, de souffleuses et de chargeurs sur roues. De plus, il est l'un des seuls à participer à la Campagne Jessica en équipant ses véhicules lourds de protections latérales pour protéger les piétons et les cyclistes.

...de bonnes pratiques

En plus d'avoir déterminé une grille des voies et des lieux à déneiger de façon prioritaire, comme les écoles et les lieux de culte, Saint-Laurent a développé ces dernières années différentes pratiques permettant de préserver la qualité de l'environnement. Par exemple, pour limiter l'utilisation de sel, l'équipe privilégie le recours à de la criblure de pierre de même qu'à des abrasifs et des fondants écologiques, dont le Bleu fusion. Ce dernier permet de déglacer les rues et les trottoirs même lorsque le mercure descend sous - 12 °C, la température limite où le sel perd son efficacité. Un autre produit écologique, le chlorure de magnésium liquide, est également utilisé de façon préventive dès l'annonce de verglas ou de faibles précipitations de neige. Mentionnons aussi l'implantation d'un procédé de déneigement sur rues étroites dans certains secteurs et l'utilisation de panneaux de signalisation réutilisables et écologiques.

...une réglementation adaptée sur le déneigement

Saint-Laurent a adopté il y a quelques années une réglementation propre aux particularités de son territoire. En accord avec celle-ci, il est interdit à Saint-Laurent de déposer la neige sur le domaine public pour les propriétés qui disposent de suffisamment d'espace pour entreposer la neige.

Toutefois, **dans les seuls cas où l'espace sur le terrain privé est insuffisant**, la neige provenant d'un terrain privé (et non d'un terrain public) peut être déposée dans la rue selon les conditions suivantes :

1. La neige doit être placée de manière à ne pas gêner les voies de circulation piétonnes, ni les voies de circulation véhiculaires, ni à bloquer l'accès à un immeuble.
2. La neige doit être placée en bordure de la rue en face de l'immeuble du propriétaire, du côté de la rue où se situe l'immeuble. La largeur de l'andain de neige ne doit pas excéder deux mètres à partir de la bordure de la chaussée et du trottoir.
3. À la suite d'une chute de neige, celle-ci doit être déposée avant le début des opérations d'enlèvement de la neige sur ce même côté de rue, soit avant que la souffleuse n'effectue son travail d'entretien dans la rue.

4. La neige ne peut pas être déposée :

- a) à moins de cinq mètres d'une intersection;
- b) dans un rayon de trois mètres d'une borne-fontaine;
- c) devant une entrée charretière;
- d) dans une zone d'arrêt d'autobus;
- e) devant les bâtiments institutionnels;
- f) devant une place réservée pour les personnes à mobilité réduite.

...une collaboration précieuse des résidents

Le déneigement est une activité où la collaboration des résidents peut faire une véritable différence. Voilà pourquoi, en plus de respecter la réglementation, il leur est recommandé de suivre certaines consignes afin de contribuer à la bonne marche des opérations et d'assurer leur sécurité.

- Porter attention à la **signalisation particulière** qui est utilisée en période de déneigement.
- Privilégier le **transport collectif** pour ses déplacements.
- Utiliser les **stationnements incitatifs** offerts lors de tempêtes de neige. On en trouve la liste à l'adresse www.statdemtl.qc.ca
- Faire preuve de **prudence lors des déplacements à pied** en période de déneigement, en particulier près de véhicules lourds.
- Placer les **bacs à déchets et de recyclage** en bordure de son terrain dans l'entrée charretière, le plus près possible de la voie publique (ou attendre la prochaine collecte si les bacs ne sont pas pleins pendant les opérations de déneigement).
- Placer les **piquets** en bordure de son terrain à un minimum de 60 cm du bord intérieur du trottoir et de manière à ce qu'ils ne soient pas aspirés par la souffleuse.
- Garder un **dégagement de 30 centimètres** entre la bordure du trottoir et son véhicule stationné afin de permettre l'accès des équipements de déneigement aux trottoirs.